

DEPARTEMENT DE L'EURE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT DES ANDELYS	
Canton de Pont-de-l'Arche	
COMMUNE DE MARTOT	
DATE DE CONVOCATION 20 JUIN 2023	
DATE D’AFFICHAGE 20 JUIN 2023	
Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13	
<u>OBJET :</u>	
<u>2023/16</u>	
<u>Aide exceptionnelle au profit de l'AMICALE</u>	
	L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.
	Etaient présents : J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. CLOUSIER, S. DELMOTTE, A. LARGEAU, S. STEENSTRUP, S. TASSERY formant la majorité des membres en exercice.
	Absents représentés : D. BLONDEL par D. CLOUSIER, H. GANDOSSI par J.P. COMBES, G. LABIFFE par M. DURUFLÉ et M. LABIFFE par S. STEENSTRUP
	Absent excusé : F. DROUET
	Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul COMBES
	Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de verser à l’Amicale de Martot une aide complémentaire exceptionnelle de 100 € pour l’organisation du festival de la Rose organisé par le club de couture de l’AMICALE.
<u>2023/17</u>	<u>Don pour la manifestation « octobre rose 2023 » organisée par les communes de Criquebeuf sur Seine et Martot</u>
	Monsieur le Maire informe les conseillers qu’il a reçu une demande de dons de la commune de Criquebeuf sur Seine concernant la campagne « Octobre Rose » qui lutte contre le cancer du sein.
	Afin de pouvoir mener plusieurs actions, la commune de Criquebeuf sur Seine recherche des partenaires qui puissent participer financièrement ou par le biais de dons matériels.
	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de faire un don de 200 €, cette somme sera prélevée à l’article budgétaire 6713 « secours et dots » sur le compte de l’ASC Football de Criquebeuf sur Seine et certains conseillers se disent prêts à apporter leur aide bénévole lors de l’organisation de cette manifestation.
<u>2023/18</u>	<u>Fixation des tarifs de cantine pour l’année scolaire 2023-2024</u>
	Considérant que la Régie des deux Airelles a informé la commune de Martot que les tarifs de repas scolaires resteront inchangés à la rentrée de septembre 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de conserver les tarifs fixés par délibération 2022/16 en date du 28 juin 2022, soit :

Tarif normal : **4.17 €**

Tarif réduit, pour les foyers non-imposables sur le revenu : **2.56 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à ces tarifs.

2023/19 Fixation du montant des aides pour l'année 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des aides de la manière suivante pour l'année 2024 :

➤ Colis des Rois	15 €
➤ Bons scolaires pour les collégiens	35 €
➤ Bons scolaires pour les lycéens	45 €
➤ Colis Noël Personnes Âgées	60 €
➤ Bons de chauffage	120 €

Le montant de ces aides est voté à l'unanimité.

2023/20 Tarif de location de la salle communale pour l'année 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le tarif de location de la salle communale pour l'année 2024.

Le tarif de location pour un week-end, du vendredi soir au lundi matin, avec fourniture de la vaisselle, reste donc à 350 €.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole :

Grâce aux actions menées, les effectifs sont satisfaisants pour la prochaine rentrée avec une prévision de 33 élèves. Après un an au poste de directrice de l'école Madame Céline LEMOINE s'est vue confier de nouvelles fonctions, l'école accueillera donc une nouvelle directrice à la rentrée : Madame Erika NICOLE

Réparation du filet séparant l'espace sportif et la nouvelle résidence de la rue du chêne

Recherche de devis pour ces travaux nécessaires.

Crêperie

Une crêperie ambulante s'installera sur la place de l'église le jeudi soir tous les 15 jours à partir du mois de septembre.

Mare Asse

L'aménagement du site de la Mare Asse se poursuit avec l'installation prévue, le prochain hiver, d'un abri pour les randonneurs, près du parking, et d'un ponton d'observation à la mare.

Défense incendie (rue de St Pierre et rue du barrage)

Dans le cadre de la mise en conformité de la défense incendie, la commune percevra une subvention de l'État de 30% au titre de la DETR et une subvention du département, celle-ci moins importante que prévue sera compensée par une

participation de la Société Sétin pour les travaux concernant la défense incendie de la rue de St Pierre.

Circulation de poids lourds rue de saint Pierre

Alerté par Flavien Barbier, le maire a constaté le passage de nombreux poids lourds rue de St Pierre, alors que leur passage est interdit. Il convient donc d'améliorer la signalisation, des panneaux « interdit aux véhicules de + 3.5t » surélevés et sur fond jaune fluo, pour une meilleure visibilité des camions, seront installés à chaque extrémité de la rue de Saint Pierre, si cette nouvelle signalisation n'est toujours pas suffisante le maire demandera l'intervention des gendarmes.

Stand de tir

Un terrain d'entente a été trouvé pour financer une étude acoustique qui permettra d'examiner les actions à réaliser pour diminuer le bruit. Le coût de 6 000 € sera partagé entre Criquebeuf (commune, stand de tir et carrières STREF) et Martot (Commune et Aménageur de la résidence pour personnes âgées). En fonction des résultats de cette étude il pourra être envisager la création de merlon, l'utilisation de silencieux sur les armes, ainsi que l'isolation acoustique de certains bâtiments du stand de tir.

Église

Le Père Augustin Kondèle NGOM s'en va, il est remplacé par le père Nicolas LEBAS.

Déchetterie

Actuellement le dépôt des gravats n'est pas toujours possible à la déchetterie de Caudebec, ils doivent être déposés à Pont de l'Arche ou à Cléon. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir à la possibilité de résilier la convention avec la déchetterie de Caudebec (coût supporté par la CASE, environ 35 000 €/an) et négocier le dépôt des déchets verts à Ecosys et le reste à Pont de l'Arche, puisque la circulation entre Martot et Pont de l'Arche s'est nettement améliorée depuis les derniers travaux réalisés entre les 2 ronds-points de Criquebeuf.

Parc du château

La modification n°3 du PLUiH prévoit qu'une partie du parc de château, actuellement en zone N soit requalifiée en zone Nhe (zone réservée à l'équipement), cette zone a été délimitée afin de protéger le château et le parc, des arbres remarquables ont été repérés et devront être conservés.

Lors de plusieurs discussions avec le président de la CASE, Monsieur le Maire a obtenu, dans le cas où le château serait vendu, que la CASE céderait à la commune de Martot la partie Sud du parc et le théâtre.

RD321

Les services de la CASE et du département de l'Eure vont mener une étude conjointe pour la création d'une voie cyclable et piétonne dans la continuité de celle passant devant le château Branchu à Saint Pierre lès Elbeuf et qui se continuera avec le lotissement de la rue de la Garenne afin de sécuriser le déplacement des piétons et des cyclistes le long de la RD321.

Ecole de musique Erik Satie

Une étude est en cours à la CASE pour que l'école de Musique et de Danse Erik Satie soit intégrée au conservatoire de Gaillon avec un transfert de charges des communes vers la CASE, les dotations actuelles des communes seraient ainsi gelées dans le temps.

DATES À RETENIR

Repas champêtre : 10 septembre 2023

Foire à tout dans le parc du château : 17 septembre 2023

Réunion publique

Une réunion publique pour échanger sur les projets et les problèmes communaux se tiendra à la salle des fêtes **le samedi 30 septembre de 10h à 12h**

Infos auprès des jeunes

Une information au sujet de l'esprit civique et des cérémonies républicaines se tiendra au château de Martot **le samedi 14 octobre de 9h à 12 h**

PROCHAINES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 septembre à 18h

Mardi 10 octobre à 18h

Mardi 21 novembre à 18h

Mardi 19 décembre à 18h
